

Bienvenue à l'Alliance Française Bordeaux Nouvelle-Aquitaine !

Le bâtiment, les services pédagogiques et administratifs ainsi que les salles de cours sont accessibles à tous.

Le personnel de l'AF Bordeaux est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap.



L'accès au bâtiment est possible pour les personnes en situation de handicap physique par l'entrée principale qui est équipée d'une plateforme. Les personnes en situation de handicap physique ont accès aux services et salles de classes situés au rez-de-chaussée. Vous devez nous informer en amont de votre arrivée.

Le matériel est entretenu et réparé très régulièrement.



Examens / Cours

Le futur étudiant ou candidat doit signaler au moment de son inscription tout handicap physique, moteur ou sensoriel **en fournissant un document officiel en français d'une autorité médicale**, autorité qui précisera les aménagements recommandés pour un examen de langue étrangère.

Dans les cas les plus fréquents, nous proposons les solutions suivantes :

- **Handicap moteur rendant difficile l'écriture manuelle :**

Pour les examens, le candidat pourra bénéficier de différents aménagements : assistance d'une personne désignée par le responsable du centre, utilisation d'un ordinateur, temps de composition majoré d'un 1/3. Il devra composer dans une salle à part, un candidat par salle.



- **Handicap visuel :**

Pour les candidats mal voyants, le centre d'examen prévoira des copies agrandies des épreuves (au format A3) et majorera le temps prévu de 1/3.

Pour les candidats non-voyants, nous pourrions fournir une version d'examen du DELF tout public, du DALF et du DELF junior en braille.

Pour les cours, il convient de préciser vos besoins en nous contactant.

- **Handicap auditif :**

Pour les cours comme pour les examens, les instructions données à voix haute seront données par écrit.

Pour les examens, le candidat malentendant sera placé au plus près des enceintes pour l'épreuve de compréhension de l'oral. Les questions posées lors de l'entretien oral seront données par écrit.

Le temps de composition sera majoré d'1/3.

Le candidat sourd profond pourra être dispensé de l'épreuve de compréhension de l'oral et de production et interaction orales, il conviendra de prendre contact en amont avec le référent handicap pour connaître les procédures spécifiques relatives à ces inscriptions.

- **Autres handicaps :**

Dans les cas de dyslexie sévère, le candidat comme l'apprenant pourra disposer, selon les recommandations de l'autorité médicale accréditée, d'un temps de composition majoré d'un 1/3.

N'hésitez pas à contacter via le [formulaire de contact](#) les **référénts handicap** pour que nous puissions organiser votre accueil dans les meilleures conditions possibles :

Référent handicap accompagnement & adaptation cours et examens :

John Bazard, assistant administratif et pédagogique

Référente handicap information :

Marie-Hélène Colin, assistante de direction

Référente handicap générale :

Cécile Delaunay, directrice